



ROISSY-EN-FRANCE

Classée station de tourisme

www.roissyenfrance.fr

n° 165 | octobre 2023

la vie à ROISSY

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

SÉCURITÉ

Vitesse, stationnement :
la police municipale se mobilise

p. 4

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Un accompagnement plus
personnalisé

p. 6

MÉDIATHÈQUE

Lire, découvrir et s'enrichir
culturellement

p. 10

Location de meublés touristiques

LA VILLE FERME LA PORTE AUX ABUS





CARTON PLEIN POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Les Roisséens sont venus nombreux, samedi 9 septembre, au forum des associations. Organisé dans le parc de L'Orangerie, l'évènement a permis au riche tissu associatif de promouvoir ses activités et de faire des démonstrations de son savoir-faire. Une belle occasion de trouver son ou ses sports pour l'année à venir. Danse, judo, natation, handball, art martial, pétanque, loisirs pour tout âge ou encore le football, l'offre associative à Roissy est très étoffée... sans oublier le programme des diverses structures municipales, axées sur le sport, les loisirs et la réussite éducative. Les 28 stands présents n'ont pas désempli de l'après-midi.

> Si vous n'avez pas pu venir, vous pouvez retrouver le nom des associations présentes sur Roissy sur le site Internet de la Ville, rubrique « À tout âge - Loisirs - Associations roisséennes ».

Les essentiels

VOIE RÉSERVÉE SUR LE PÉRIPHÉRIQUE : C'EST NON !

Dans le cadre des JO de Paris 2024, la Ville de Paris souhaite la création d'une voie réservée aux délégations et personnels accrédités sur le périphérique. Celle-ci serait conservée après la compétition, en réservant la voie de gauche aux bus, taxis et véhicules en covoiturage à certains moments de la journée. Lors du conseil municipal du 27 juin, les élus ont voté une motion afin de marquer leur opposition à cette pérennisation. À l'instar de nombreuses autres villes d'Île-de-France, Roissy s'inquiète des conséquences de cette mesure pour les habitants et entreprises de Paris et de sa région, alors que les conditions de circulation aux abords de la capitale sont déjà compliquées pour les 1,5 million de véhicules empruntant quotidiennement le périphérique. La Ville déplore également l'absence de concertation avec les territoires concernés et réclame une étude d'impact.

CE QU'IL NE FAUT PAS MANQUER DU GRAND ROISSY : DÉCROCHEZ-MOI !

Ne manquez pas les idées de sorties culturelles et sportives compilées par l'Office de Tourisme dans ce dépliant. Roissy-en-France, Écouen, Louvres, Luzarches, Gressy, Le Mesnil-Amelot... Partez à la découverte des pépites du territoire.

QUI SONT LES 5 SÉNATEURS DU VAL-D'OISE ÉLUS LE 24 SEPTEMBRE ?

La moitié des sièges du Sénat ont été renouvelés à l'occasion de ce scrutin où seuls les grands électeurs (majoritairement des élus locaux) étaient appelés aux urnes dans la moitié des départements français. Pour ce scrutin 2023, c'était au tour des 5 sénateurs du Val-d'Oise de remettre leur mandat de six ans en jeu auprès des 2 368 grands électeurs du département.

Deux sénateurs font leur entrée dans la haute assemblée. Il s'agit de Daniel Fargeot (divers droite), maire d'Andilly et président de l'Union des Maires du Val-d'Oise et de Pierre Barros (LFI - EELV), maire de Fosses et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Trois sénateurs sortants ont été réélus. Il s'agit d'Arnaud Bazin (ancien président du Conseil départemental et ancien maire de Persan) et Jacqueline Eustache-Brinio (ancien maire de Saint-Gratien) dont la liste (LR) est arrivée en tête du scrutin. Rachid Temal (PS), conserve également son siège.

Chères Roisséennes, chers Roisséens,

L'automne est arrivé avec ses belles couleurs, celles de la nature et celles de notre commune !

Cette année, le rose brille sur tous nos bâtiments pendant tout le mois d'octobre à l'occasion d'Octobre Rose. Cette manifestation veut promouvoir le dépistage du cancer du sein et sauver des vies. Alors, je remercie tous les services et associations qui ont participé et partagé largement autour de nous ce message !

Depuis plus de trois ans, le logement est la priorité de la municipalité. Le village est en zone tendue du fait de la proximité avec l'aéroport et du Plan d'exposition au bruit.

Nous faisons face à une demande de plus en plus pressante avec peu de logements vacants et de rotations permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de jeunes actifs souhaitant s'établir à leur tour dans le village.

Depuis 3 ans des mesures très concrètes ont été mises en œuvre pour répondre aux demandes de logement des Roisséens. Le parc communal de logements locatifs est ainsi passé de 32 unités en 2020 à 50 aujourd'hui. Un système innovant de bail glissant, prenant en compte les revenus des locataires, a été mis en place sous l'égide du CCAS. Nous avons détaché, à 100 %, un agent communal sur les missions de gestion de ce parc et plus largement la prise en compte des questions liées au logement.

Notre bilan dans ce domaine essentiel est, je le pense, positif.

Or, nous constatons la multiplication des locations saisonnières de logements - y compris de résidences principales - pour des séjours de courte durée à des personnes de passage qui n'y élisent pas domicile, transformant la destination de ces locaux à usage d'habitation et aggravant la pénurie de logements sur le marché locatif résidentiel de Roissy en France.

Le développement de ce parc, exacerbé par la forte rentabilité locative, ne peut se développer au détriment du logement et des familles qui cherchent à se loger au plus près des services et de l'emploi.

L'intérêt public que je défends avec mon équipe s'attache à préserver la fonction résidentielle de la ville de Roissy-en-France, à maintenir la continuité des services publics municipaux, à ne pas aggraver la pénurie de logements (déjà fortement présente sur le village) et éviter la désertification du centre-bourg. Par voie de conséquence il nous faut répertorier au plus vite l'activité de locations de meublés de tourisme pour pouvoir réguler cette offre d'hébergement.

Dans le village nous avons besoin d'habitants et les habitants ont besoin de logements.

Nous accueillons des centaines de milliers de touristes chaque année dans notre zone hôtelière, l'une des plus importantes d'Île-de-France. **Nos 19 hôtels et résidences s'en chargent avec le plus grand professionnalisme et les meilleures garanties de qualité de service.**

Dans un tout autre domaine où la régulation s'impose, ce magazine vous informe sur le renforcement du contrôle des incivilités en matière de circulation et de stationnement.

La reprise du trafic aérien, revenu à son niveau d'avant Covid, entraîne le retour d'un stationnement abusif et parfois anarchique dans certains secteurs de la commune. Notre village n'a pas vocation à devenir la base arrière de l'aéroport en matière de stationnement. La police municipale renforcera les contrôles et si nécessaire les sanctions, en incluant dans ce plan d'action une plus grande fermeté à l'encontre des infractions routières les plus dangereuses.

Dans les deux cas, qu'il s'agisse de logement ou de sécurité, notre objectif est le même : protéger notre village et ses habitants.

Michèle Calix

Maire de Roissy-en-France



Samedi 9 septembre, Michèle Calix et son équipe municipale ont accueilli, dans le parc de L'Orangerie, les nouveaux résidents de Roissy. Madame le Maire et ses adjoints ont ainsi présenté les infrastructures de la commune, les services proposés à Roissy et répondu aux diverses questions des nouveaux arrivants.

SÉCURITÉ

VITESSE, STATIONNEMENT ABUSIF, SALUBRITÉ PUBLIQUE : LA POLICE MUNICIPALE SE MOBILISE

La recrudescence des incivilités de toute nature et toutes origines (VTC, travailleurs de l'aéroport, personnes de passage sur la commune, habitants, véhicules de livraisons) devient intolérable pour la tranquillité et la sécurité du village. Face aux abus, la police municipale va accentuer ses contrôles.



Afin de faire respecter les règles en vigueur, la police municipale dispose d'une équipe composée de 4 policiers municipaux, complétée par 2 ASVP et une agent d'accueil. Une composition permettant aux agents de couvrir une large plage horaire, de 8 h à 21 h.

Quels sont les problèmes rencontrés ?

- Stationnement de longue durée abusif, gênant, interdit, dangereux.
- Vitesse anormalement élevée dans la traversée du village.
- Non-respect des règles de salubrité publique (dépôts sauvages, règles de collecte des ordures ménagères...

Notre village fait face à plusieurs problématiques liées à l'activité de la plate-forme aéroportuaire : VTC stationnés abusivement au détriment des autres usagers, confondant parfois les parkings avec des poubelles (voire des toilettes), cars et voitures de vacanciers ventouses occupant plusieurs jours

« La liberté c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre c'est le respect des droits de tous. »

Eugène Marbeau, conseiller d'État français

des places pour faire des économies, automobilistes stationnés de manière gênante et anarchique près des commerces, résidences privées, restaurants ou hôtels le midi et le soir...

- le phénomène de véhicules « ventouse » a conduit la commune à réglementer dès l'année 2001 la durée du stationnement continue, limitée à 48 h 00.
- D'autre part, le phénomène de maraudes et de stationnements/arrêts des VTC a amené la collectivité à les réglementer par voie d'arrêté : arrêts et stationnements sont interdits en dehors de leur base et tolérés seulement 1 h 00 avant la prise en charge client. Les chauffeurs doivent pouvoir justifier d'une réservation en cas de contrôle.

Quelles mesures sont prévues ?

La police municipale va intensifier les contrôles sur les infractions au stationnement et à la vitesse, avec verbalisation des abus. Pour le bien de tous, pour le bien-être et le cadre de vie de

nos habitants, pour la sécurité de tous, s'ils n'hésitent pas à faire preuve de pédagogie, et continueront de le faire, les policiers municipaux et ASVP feront en revanche scrupuleusement respecter auprès de tous le Code de la route et les arrêtés en vigueur à Roissy. Un suivi régulier d'indicateurs est demandé par l'équipe municipale pour pouvoir être communiqué aux habitants.

QUELQUES CHIFFRES

Ces chiffres reflètent une partie de l'activité croissante du service de Police Municipale, de janvier à fin août 2023 :

1 164 verbalisations pour stationnement

89 mises en fourrière

587 VTC verbalisés

Le service de Police Municipal s'efforce par ailleurs, au quotidien de faire preuve de pédagogie et de prévention pour exercer sa mission et éviter la récurrence de ces incivilités.



Afin d'assurer une couverture optimale du territoire, la police municipale s'appuie sur des patrouilles assurées par des équipes à vélo, très mobiles et rapides.

Quels sont les points sensibles ?

D'une manière générale, l'ensemble du village est concerné, y compris des zones jusqu'ici épargnées. À Roissy, la commune comporte près de 800 places publiques de stationnement réparties sur l'ensemble de son territoire. La Municipalité a fait le choix à date du maintien de la gratuité de l'offre publique de stationnement. Les places sont catégorisées de la façon suivante :

- Zone blanche : 445 places
- Zone bleue : 313 places (20 minutes à 2 h 00 en fonction des secteurs)
- Dépose minute : 14 places
- GIG-GIC ou PMR : 18 places
- 6 places avec IRVE (infrastructure de recharge des véhicules électriques), la commune devrait en accueillir deux autres prochainement (les études de faisabilité sont en cours par ENEDIS/SIGEIF)

Objectif, permettre une bonne fluidité des stationnements et préserver l'accès aux commerces et équipements. L'ensemble des places de stationnements est en nombre suffisant et sous occupé. Si la règle est majoritairement bien comprise, des stationnements très gênants sont de plus en plus fréquents (sur trottoir, sur chaussée, sur place handicapée, hors emplacements prévus etc..). Sont concernés par exemple les abords de la mairie et de certains restaurants et commerces.

Des stationnements abusifs de véhicules (ininterrompus en un même point pour une durée excédant celle fixée par arrêté) sont constatés sur tout le territoire de la commune.

L'allée du Verger est pour sa part confrontée à des stationnements abusifs de cars touristiques étrangers (pour des raisons d'économie) en attente de nouvelles missions touristiques.

De nombreux axes sont également sujets à des excès de vitesse.

Le non-respect des règles de salubrité publique (interdiction des dépôts sauvages, règles de collecte des ordures ménagères) entraîne des nuisances olfactives, d'hygiène publique et nuit à l'image du village classée station de tourisme pour mémoire.

Pourquoi la municipalité doit-elle agir ?

Les problématiques liées au stationnement et à la place globale de la voiture ne sont pas nouvelles. Toutefois, face à la poursuite du développement économique du territoire et sa proximité géographique avec l'aéroport, face à l'incivilité croissante des automobilistes, le village doit se préserver et faire en sorte que ses habitants et leur tranquillité soient respectés.

En première ligne lors des vacances, mais aussi lors des grands événements nationaux tels que la Coupe du Monde de rugby ou les JO de Paris 2024, la commune reste vigilante.

QUELLES SONT LES SANCTIONS PRÉVUES EN CAS D'INFRACTION ?

Un simple dépassement de durée sur une zone bleue ou la non-apposition du disque sont passibles d'une amende de **35 euros**. La ville dispose aussi d'un arrêté fixant à **24 h** la durée maximale de stationnement sur une place pour les bus et à **48 h** pour les voitures. Au-delà de ce délai, la police peut demander l'enlèvement du véhicule (en plus de la contravention). Le stationnement sur trottoir ou très gênant, même « pour quelques minutes », est passible d'une amende de **135 euros**, voire d'un enlèvement du véhicule s'il est considéré comme dangereux. Enfin, rappelons que les VTC doivent légalement retourner à leur « base » lorsqu'ils ne sont pas en course.

En cas de vitesse excessive, il en coûtera au minimum amende et retrait de point



Outre les règles de stationnement, la municipalité veille au bon respect des limitations de vitesse en vigueur dans la commune.

Le mot de...

PATRICK PAMART, adjoint au maire délégué au Golf, aux transports et aux mobilités, à la sécurité des biens et des personnes, à la circulation et au stationnement, aux espaces publics, et à la transformation énergétique

Proche de l'aéroport, notre commune a tendance à en devenir une base arrière. En faisant le choix d'accentuer sa vigilance face à certains comportements, la Ville souhaite se protéger et marque sa volonté de ne pas se laisser grignoter. L'implication de notre police municipale n'est que l'un des leviers d'une politique plus globale d'un cadre de vie préservé pour nos habitants.



RÉUSSITE ÉDUCATIVE

UN ACCOMPAGNEMENT PLUS PERSONNALISÉ

Tout au long de leur parcours, les Roisséens ont la possibilité d'être accompagnés par l'équipe du Centre d'animation jeunesse et famille. L'objectif est clair : leur offrir des dispositifs qui les aident à trouver leur voie pour qu'ils s'engagent dans une filière leur permettant de s'épanouir professionnellement et personnellement.

En cette rentrée 2023-2024, c'est l'occasion de faire le point sur l'ensemble de ces services. Deux nouveautés à retenir : les ateliers d'accompagnement à la scolarité et l'accompagnement à Parcoursup pour les lycéens.

Les ateliers d'accompagnement à la scolarité

L'État ayant mis en place un dispositif national d'aide au devoir au sein des collèges, le service a donc dû repenser son accompagnement à la scolarité afin de proposer une offre complémentaire permettant de consolider les acquis scolaires au travers d'ateliers éducatifs et ludiques. L'un des enjeux est de rendre les apprentissages plus concrets pour développer la motivation scolaire. Faire comprendre aux collégiens et lycéens que des connaissances en mathématiques, par exemple, peuvent aussi servir dans les professions scientifique ou informatique.

Bilan d'orientation

Ouvert aux jeunes, de la 3^e au post-bac, le bilan leur permet de construire un

Le mot de... CATHERINE DUTEAU,

adjointe au maire chargée de la petite enfance, de la jeunesse, des familles, de l'emploi et du handicap.



« La réussite éducative est un axe primordial pour la municipalité, nous avons à cœur d'accompagner de manière efficiente les jeunes Roisséens dans leurs besoins tout au long de leur scolarité. C'est pour cela que dès l'annonce de la mise en place de l'aide aux devoirs dans les collèges par le gouvernement, nous avons aussitôt repensé notre dispositif d'accompagnement à la scolarité afin d'être complémentaire de ce nouveau service proposé par l'État ».



Pour cette nouvelle année scolaire, La Passerelle maintient ses aides en enrichissant, notamment, l'accompagnement à la scolarité.

projet d'étude précis. Une psychologue reçoit individuellement le jeune afin de définir à partir de ses appétences et ses centres d'intérêt une orientation dans la filière adaptée ou un projet professionnel.

Accompagnement à Parcoursup

Une fois son projet défini, le lycéen peut préparer et émettre ses vœux sur Parcoursup pour postuler en études supérieures. Mais cette étape est parfois obscure. Il n'est pas simple pour le jeune comme pour ses parents d'appréhender les exigences de cette plateforme. C'est pourquoi, le service

propose au jeune un accompagnement dans le choix de la formalisation de ses vœux et de son parcours, via un partenaire spécialisé. Le suivi se poursuit une fois le résultat des vœux connu pour ne pas laisser le jeune seul dans cette étape scolaire importante.

> **Renseignements : La Passerelle, Centre d'animation jeunesse et famille - 12, rue Jean-Moulin - 01 34 38 52 23 ou passerelle@ville-roissy95.fr Adhésion annuelle : 5,50 € pour l'accompagnement à la scolarité Pour les autres dispositifs, tarif défini en fonction du quotient familial.**

POUR ALLER + LOIN...

- **Un suivi individualisé, à destination des enfants et des jeunes** ayant des difficultés (gestion de la colère, stress, émotions, problèmes d'autonomie, timidité, problèmes d'organisation, ...) est assuré par les animateurs, sur des cycles de 6 à 10 séances.
- **L'équipe du centre d'animation jeunesse et famille oriente également les jeunes adultes** en reconversion vers des organismes partenaires compétents.
- **La municipalité a choisi de proposer aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, une préparation et le passage du TOEIC.** Ce dispositif étant gratuit, les candidats sont retenus en fonction de leurs motivations et de leur projet. Depuis septembre 2021, plus de 10 personnes en ont déjà bénéficié.

EMPLOI

MISSION LOCALE ET MAISON DE L'EMPLOI, DEUX PARTENAIRES À CONNAÎTRE

Dans le cadre de son action en faveur de l'emploi et de la formation des Roisséens, le Centre d'animation jeunesse et famille de La Passerelle a noué des partenariats avec des organismes extérieurs. En septembre et octobre, la Mission locale et la Maison de l'Emploi sont venues à la rencontre des habitants.

Permettre à chacun d'obtenir les réponses à ses questions en matière d'emploi et de formation : c'est la mission que s'est fixée le Centre d'animation jeunesse et famille. Le service accompagne aussi bien des jeunes en plein questionnement sur leur avenir scolaire ou professionnel, que des personnes en recherche d'un emploi afin de les renseigner et de les orienter vers les interlocuteurs les plus adaptés. Elle s'appuie également sur l'expertise d'autres acteurs du territoire.

Emploi, logement, santé : la Mission locale à l'écoute des jeunes

Depuis juin, le Centre d'animation jeunesse et famille propose des rencontres mensuelles à Roissy, avec cette association spécialisée dans l'accompagnement de la jeunesse. Organisées à La Passerelle et destinées aux 16-25 ans, ces temps d'échange permettent aux jeunes d'échanger avec un conseiller afin d'obtenir de l'aide sur l'emploi et la formation, mais également en matière de santé, de mobilité, de logement... Bref, l'insertion dans sa globalité. Pas besoin de se déplacer hors du village pour la dizaine de jeunes qui a déjà pris part à ces entretiens individuels et confidentiels, organisés sur ou sans rendez-vous.

Retour à l'emploi, reconversion, création d'entreprise : demandez la Maison de l'Emploi

Le 21 septembre, La Passerelle a également reçu deux représentantes de la Maison de l'Emploi, venues présenter l'action de cette structure à 6 demandeuses d'emploi. Une manière d'établir un premier contact avec un public plus âgé. L'action de la Maison de l'Emploi

YANIS

« Je suis venu car je suis à la recherche d'une alternance et que je n'ai pas d'expérience professionnelle, ni de réseau. Cette rencontre avec la Mission locale m'a été utile et me permet d'avoir des pistes sur lesquelles travailler. ».

KATY

« Suite à une maladie professionnelle, je ne peux plus exercer mon métier. Étant désormais sans emploi, je me suis inscrite afin d'être guidée par la Maison de l'Emploi sur le type de formation que je pourrais demander à Pôle Emploi afin de me reconverter. »

se concentre en effet sur les plus de 25 ans, à qui elle offre ses conseils en matière de recherche d'emploi, de reconversion et même de création d'entreprise. « Il existe une dizaine d'espaces emploi sur le territoire », précise Alice Bataille, Responsable des espaces emploi de la Maison de l'Emploi Roissy Pays de France. Parmi les dispositifs présentés lors de cette matinée d'information, le « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » ou « PLIE », destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi. « Il permet la mise à disposition de moyens supplémentaires », souligne Bénédicte Utshinga, référente du PLIE pour les espaces emploi de Fosses et Louvres.

> Pour toute question relative à l'orientation ou l'emploi, prenez contact avec le Centre d'animation jeunesse et famille au 01 34 38 52 23 ou à l'adresse passerelle@ville-roissy95.fr. Retrouvez les prochaines dates de permanence de la Mission locale sur www.roissyenfrance.fr.

DEUX PARTENAIRES, PLUSIEURS MISSIONS

> La Mission locale

Pour les 16 - 25 ans, ses missions :

- L'accompagnement global
- Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- Le Pôle Eman – (Émergent | Mobilité | Alternance | Numérique)
- Le PRIJ (Plan régional d'insertion pour la jeunesse)
- L'accès aux droits – (Handicap | Hébergement, Plie, Santé, Mineurs)

Mission locale Val-d'Oise Est :

01 75 94 89 03 / contact@mlvoe.fr

> La Maison de l'Emploi / Les espaces emploi

Pour le public adulte, ses missions :

- Mise à disposition de ressources et d'outils en matière d'accès à l'emploi
- Accompagnement et appui dans l'élaboration du projet professionnel, repérage d'offres d'emploi, élaboration de dossiers de candidature, préparation des entretiens de recrutement
- Mise en place d'actions collectives et de mobilisation vers l'emploi
- Développement d'actions sur le territoire (cafés emploi, réunions des partenaires, forums emploi, etc.)

www.roissypaysdefrance.fr/vivre/emploi/espaces-emploi



Le 21 septembre, les demandeurs d'emploi de Roissy étaient invités à découvrir les possibilités d'accompagnement offertes par les 10 espaces emploi de Roissy Pays de France.

grand angle

Difficile de quantifier précisément le nombre de logements Roisséens mis en location sur Internet par l'intermédiaire des plateformes spécialisées, mais on peut estimer qu'une cinquantaine de biens est potentiellement détournée, en tout ou partie, de leur usage premier. Soit l'équivalent de plusieurs dizaines d'habitants potentiels ne pouvant plus se loger durablement à Roissy. Les nouveaux dispositifs mis en place par la municipalité permettront de mieux encadrer cette activité et de remettre des logements sur le marché.

LOCATION DE MEUBLÉS TOURISTIQUES

LA VILLE FERME LA PORTE AUX ABUS

Le phénomène ne cesse de s'amplifier depuis la fin de la crise sanitaire, et plus encore à l'approche des Jeux Olympiques de 2024. Un nombre croissant de biens est mis à disposition d'une clientèle touristique de passage via les plateformes (+110 % en 1 an). Une pratique qui se développe au détriment de l'offre de logements d'habitation. Les premiers signes d'une diminution de la population viennent de déclencher le signal d'alarme. La municipalité a décidé de réagir en resserrant les contraintes, pour mieux réguler et sanctionner si nécessaire... tous les détails de ce plan d'action.

TROIS QUESTIONS ET LES RÉPONSES POUR COMPRENDRE

La location de chambres ou d'appartements sur les plateformes de location est-elle un phénomène massif à Roissy ?

On est certes loin des chiffres enregistrés sur des grandes villes, mais sur un an, on observe tout de même une très forte augmentation (+110 % !) des meublés de tourisme mis à disposition de la clientèle touristique, ce qui représente une cinquantaine de biens disponibles. « De nombreux habitants nous informant d'allées et venues touristiques, facilement reconnaissables avec leurs bagages, qui séjournent dans des chambres, des appartements en copropriété, ou des maisons individuelles », observe le Maire, Michèle Calix.

La location occasionnelle sur les plateformes n'est pas formellement interdite par la Loi ? Où se pose le problème ?

La location occasionnelle d'un bien par des particuliers n'est pas interdite, mais en revanche, la Loi propose de nombreux outils pour encadrer de manière plus restrictive cette activité parfois non déclarée, générant une concurrence déloyale aux professionnels de l'hôtellerie notamment.

Le vrai problème survient surtout lorsque des logements sont acquis par des loueurs (réguliers) et sont détournés de leur usage d'habitation principale, soit de manière officielle et déclarée, soit sous le manteau. Les services

de la ville estiment qu'au cours des trois dernières années, le nombre de logements traditionnels au profit de la location touristique équivaut au nombre de biens acquis par la ville pour renforcer son parc de logements locatifs communaux !

Quels sont les risques que fait peser le développement de ces pratiques sur la commune ?

La conséquence la plus préjudiciable, c'est la diminution du nombre de logements disponibles, qui pénalise les jeunes, les seniors ou des salariés du pôle économique souhaitant s'établir durablement dans la commune. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une contraction du parc de logements et, déjà, une légère diminution du nombre d'habitants, alors que dans le même temps, la demande de logement est en augmentation, signe d'une réelle tension au regard de la problématique du logement depuis plusieurs années. « Nous redoutons également une sous-utilisation des services publics communaux dimensionnés pour une population d'environ 3 000 habitants et en premier lieu, la baisse des effectifs scolaires susceptible d'engendrer des fermetures de classe », s'inquiète le Maire, Michèle Calix.

LES LOGEMENTS CONCERNÉS

RÉSIDENCE PRINCIPALE

Logement entier loué moins de 120 jours/an

Chambre



Pas de changement d'usage

Demande de numéro d'enregistrement*

Déclaration/reversement de la taxe de séjour

Déclaration/reversement de la taxe de séjour

RÉSIDENCE SECONDAIRE

Hébergement distinct de la résidence principale, ou issu de la division de celle-ci



Demande de changement d'usage** (valable 2 ans, renouvelable, 1 seul logement)

Demande de numéro d'enregistrement*

Déclaration/reversement de la taxe de séjour

* Dès le 1^{er} décembre 2023 / ** En vigueur depuis le 17 octobre 2023

⚠ Dans le cas d'un logement en copropriété, vérifier au préalable que le règlement autorise la location à une clientèle de passage.

UN PLAN D'ACTION EN DEUX TEMPS

1 UNE OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR TOUTES LES LOCATIONS

Plusieurs mesures réglementaires ont été mises en place par l'État, en partenariat avec les plateformes de mise en location sur Internet, et renforcées ces dernières années pour réguler ce marché dans les secteurs les plus exposés et les plus tendus en matière

d'accès au logement. Le dispositif d'obligation de déclaration de location d'un meublé de tourisme (procédure d'enregistrement) entrera en vigueur à Roissy le 1^{er} décembre 2023, suite à une délibération du conseil municipal. Le mécanisme de ce dispositif est le suivant :

À NOTER

COPROPRIÉTÉS :

- la location de meublés de tourisme est interdite si le règlement de la copropriété contient une clause d'habitation bourgeoise quant à la destination de l'immeuble.

OBLIGATIONS :

- enregistrement du meublé de tourisme pour tous les loueurs.
- changement d'usage s'il s'agit de la location d'une résidence secondaire ou de la location d'une résidence principale plus de 120 jours par an.
- un seul bien loué par personne physique ou morale.
- perception et reversement de la taxe de séjour.
- déclaration de l'activité et des revenus auprès des services administratifs et fiscaux de l'État : obtention d'un numéro SIREN et SIRET, imposition via les bénéfices industriels et commerciaux, paiement de la CFE.

SANCTIONS POSSIBLES (Code de la construction et Code du tourisme) :

- absence d'enregistrement : 5 000 € pour le propriétaire, 12 500 € pour la plateforme.
- résidence principale louée plus de 120 jours par an : 10 000 € pour le propriétaire, 50 000 € pour la plateforme.
- absence d'autorisation de changement d'usage : 50 000 € + 1 000 € d'astreinte par jour et par m².
- désactivation de l'annonce : si absence de numéro d'enregistrement, ou si infraction à la déclaration faite (type de résidence, nombre de jours de location...).
- non-transmission à la mairie du décompte de jours de location : 50 000 € pour la plateforme.

Le mot de...

FRANÇOIS CARRETTE,
adjoint au maire délégué à l'urbanisme

« À chaque fois qu'une maison ou qu'un appartement est mis en vente, la ville en est informée et peut user de son droit de préemption. Ce droit nous a permis de renforcer notre parc communal de logement locatif tout en bloquant certaines transactions douteuses. Nous continuerons de l'employer si nécessaire ».



1 Le Conseil municipal instaure par délibération du 16 octobre 2023 la procédure d'enregistrement,

obligeant tous les loueurs de meublés touristiques (occasionnels, réguliers ou professionnels) à déclarer leur bien via la plateforme dédiée «DECLALOC».



2 La délibération n°2023/320 est ensuite transmise aux plateformes de réservation

(Airbnb, Abritel, Booking, etc.) qui ont pour obligation de l'appliquer en exigeant un numéro d'enregistrement fourni par l'annonceur et qui figurera dans l'annonce. En l'absence de ce numéro, aucune annonce ne peut être diffusée si elle concerne un hébergement situé dans une commune ayant instauré cette obligation d'enregistrement !



3 Pour obtenir ce numéro d'enregistrement, les loueurs doivent effectuer leur déclaration en ligne sur la plateforme DECLALOC,

prestataire agréé de la commune. Il s'agit d'un questionnaire permettant notamment d'identifier tous les loueurs, de connaître la nature de leur activité, occasionnelle ou professionnelle, les caractéristiques du bien loué...



4 Les locations sont identifiées par les plateformes, par la commune et par les services fiscaux.

Ce téléservice est en effet connecté avec l'outil de collecte de la taxe de séjour géré par le même prestataire.



2 ENCADRER FORTEMENT LE CHANGEMENT D'USAGE DE LOGEMENTS D'HABITATION

En janvier 2022, une première procédure avait été instaurée par la ville pour la mise en location d'un logement sur plus de 120 jours par an, obligeant les loueurs à solliciter une autorisation préalable de changement d'usage de leur appartement ou de leur maison préalablement à toute mise en location. Même si cette mesure a permis de freiner certaines initiatives, elle ne s'est pas avérée suffisamment dissuasive.

L'équipe municipale vient ainsi de durcir cette obligation, grâce à des dispositions applicables dans d'autres communes en situation de pénurie de logements.

Et si cela ne s'avère pas suffisant, la commune n'exclut pas de soumettre à compensation tout changement d'usage d'un logement transformé en meublé de tourisme (un logement destiné à la location touristique pourrait ainsi devoir être remplacé par un logement d'habitation équivalent en surface) !

MÉDIATHÈQUE

LIRE, DÉCOUVRIR ET S'ENRICHIR CULTURELLEMENT

Lieu de culture et d'animation, la médiathèque dispose d'une vaste base documentaire (livres, magazines, CD ou DVD) accessible gratuitement aux habitants. Tout au long de l'année, elle propose également des animations et spectacles pour différents publics.

Afin de satisfaire un maximum de demandes, la médiathèque revendique pas moins de 11660 ouvrages, dont plus de la moitié dédiée à la jeunesse, 975 cd et documents sonores, ainsi que 1 125 DVD adultes et jeunesse. Le tout régulièrement mis à jour. Il est également possible d'accéder à divers magazines, dont une grande partie dédiée à la jeunesse, grâce aux 18 abonnements permettant notamment de découvrir les dernières publications de *60 millions de consommateurs*, *Télérama*, *Vocabulaire Anglais*, *Sciences & Vie*, *Géo*, *Historia*, ou encore *J'aime lire*. Pour profiter de ces ressources, il est toutefois indispensable d'adhérer auprès de la médiathèque [voir l'encadré].

Un service connecté

La médiathèque de Roissy bénéficie de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Grâce au portail <https://mediatheques.roissypaysdefrance.fr>, chaque adhérent peut accéder à de nombreuses ressources numériques, mais surtout réserver des livres ou documents dans les autres bibliothèques de l'agglomération, livrés directement à Roissy. Vous ne trouvez pas le livre que vous recherchez tant ? Peut-être est-il présent dans la base de données de la Bibliothèque Départementale de prêt du Val-d'Oise (BDVO) ou de RéVOdoc, réseau de prêts entre bibliothèques.



La médiathèque compte 326 adhérents, qui peuvent profiter des conseils avisés d'Aurélie Brogard. Un chiffre en hausse depuis l'instauration de la gratuité de la médiathèque à l'été 2021.

Des spectacles et activités pour tous

La médiathèque propose des animations à destination des différents publics, à commencer par les plus jeunes, qui continueront de bénéficier d'activités dans le cadre de partenariats avec des associations et structures communales : crèche, halte-jeux, relais des assistantes maternelles, accueils de loisirs, écoles... Deux spectacles jeunesse sont également programmés : « Boucle d'O », le 21 février 2024, ouvert aux enfants dès 6 mois, et « Le fantôme de Canterville », le 28 mai 2024, que pourront découvrir l'ensemble des élèves de l'école élémentaire. Le service vient également d'inaugurer le 23 septembre dernier un cycle d'ateliers philosophiques gratuits, dont le fil conducteur est « se réconcilier avec soi-même pour

retrouver l'équilibre ». Prochain rendez-vous le 16 décembre de 15 h à 17 h 30. N'hésitez pas à vous inscrire.

> Les horaires de la médiathèque :
mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h 30 / Mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h / Samedi de 10 h à 12 h. En période de vacances scolaires : mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 17 h / Mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h. Plus d'informations : 01 34 29 48 56 / biblioth@ville-roissy95.fr

PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

Vous souhaitez adhérer à la médiathèque afin d'emprunter des documents ? Rien de plus simple. L'inscription est gratuite pour tous et valable un an. Il vous suffit de remplir la fiche d'inscription, ainsi que de présenter un justificatif de domicile et votre pièce d'identité.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans votre magazine La Vie à Roissy n° 164 de septembre 2023. Dans l'encadré annonçant les dates des ateliers philosophiques, une séance a été annoncée par erreur le 23 avril 2024. **Les prochains ateliers se dérouleront les samedis 16 décembre, 16 mars et 15 juin à la médiathèque.**

Le mot de...

CHRISTINE LAFONT, conseillère municipale déléguée aux affaires et politique culturelles

Lieu de vie et d'échanges, la médiathèque n'est plus un sanctuaire dans lequel on n'ose pas rentrer. Elle se veut ouverte et devient un lieu de partage. Chacun peut y faire de belles découvertes et c'est dans cette logique que nous travaillons avec les écoles de la commune et les centres de loisirs pour inciter nos jeunes à prendre le temps de lire et ce quel que soit l'ouvrage : BD, magazines, grands classiques, peu importe ! L'année 2023/2024 sera l'occasion de repenser cet espace qui, comme les écoles artistiques, a aussi pour vocation de susciter de la curiosité. On compte sur vous pour nous aider à l'améliorer. J. Addison a écrit : « La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps ». Alors n'hésitez pas à venir rencontrer Aurélie qui sera de bon conseil pour vous proposer des lectures.



NOUVEAUX HABITANTS

ILS ONT CHOISI ROISSY ET NOUS EXPLIQUENT POURQUOI

Nouveauté cette année, la cérémonie des nouveaux habitants s'est tenue dans le parc de L'Orangerie, en même temps que le forum des associations, le samedi 9 septembre. Un changement qui a permis d'apporter un moment de convivialité à ce rendez-vous et d'offrir la possibilité aux nouveaux Roisséens de découvrir l'offre associative de la commune. Michèle Calix et son équipe municipale ont également présenté les différents services de la ville, et les avantages proposés aux familles résidant à Roissy-en-France. Nous vous avons demandé pourquoi vous avez choisi notre ville pour y vivre. Témoignages de vos nouveaux voisins...



Après la présentation du village, de ses atouts et de ses services, Michèle Calix et ses élus ont échangé avec les nouveaux résidents de Roissy autour d'un pot de l'amitié.

« Une ville calme et sereine »

Claude (Roisséen depuis plus de dix ans) et Stéphanie (arrivée en avril 2021)

« C'est vraiment une belle expérience. La vie ici est familiale, il y a de nombreuses activités pour les enfants et pour les adultes. Roissy est très bien située. Nous pouvons rejoindre Paris facilement, nous avons le Vexin et sa campagne à proximité et bénéficions des transports en commun. La présence de l'aéroport nous permet aussi un mélange des cultures grâce aux touristes. Il fait bon vivre à Roissy, c'est une ville calme et sereine ».

« Nous sommes bien à Roissy ! »

Reine et Claude, Roisséens depuis juin 2023

« Nous habitions auparavant en Picardie et nous cherchions à nous rapprocher de nos enfants et petits-enfants. Nous connaissions déjà la commune car nous venions régulièrement garder nos petites-filles. C'est une ville que nous apprécions particulièrement alors nous avons fait le choix de nous y installer durablement. Nous sommes satisfaits de notre choix. Nous sommes bien à Roissy ! ».

« Une commune agréable »

Aurélien, Roisséen depuis juillet 2021

« Je résidais auparavant à Saint-Ouen-l'Aumône et venais travailler à Roissy. Après le Covid, il y a eu une augmentation du nombre d'automobilistes et le temps de trajet pour aller travailler s'allongeait considérablement. J'ai donc fait le choix de déménager pour me rapprocher de mon emploi et j'ai choisi Roissy. Un choix dû au hasard car j'ai découvert une ville agréable et fleurie lors d'une balade à pied. C'est une commune agréable dans laquelle on y vit bien ».

« Nous avons été très bien accueillis par les agents »

José et Martine, Roisséens depuis mai 2023

« Nous cherchions à nous rapprocher de l'aéroport. Roissy était une ville que nous connaissions déjà un peu. Nous avons pu rapidement nous acclimater et nous sommes vraiment ravis de ce changement. Nous y avons trouvé de la convivialité et un esprit village très agréable. Nous avons été très bien accueillis par les agents lors de nos rendez-vous en mairie, il n'y a que du positif dans notre déménagement ».



UNE RÉCOLTE DE MIEL FRUCTUEUSE... MALGRÉ LES DÉGRADATIONS

L'équivalent de 800 petits pots. C'est la quantité de miel collectée depuis le début de l'année dans les ruches du verger et de l'espace Étienne-Tabuteau. Une belle collecte rendue possible par une météo favorable, grâce à laquelle nos abeilles ont pu énormément butiner. La récolte aurait toutefois pu être encore plus fructueuse. Les ruchers ont en effet été victimes de dégradations en début d'année. Des actes de vandalisme qui ont causé la destruction de plusieurs ruches et la mort de leurs abeilles.

CITY TOUR : LA CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE SÉDUITE

Pour la deuxième année consécutive, l'Office de Tourisme Grand Roissy a proposé aux passagers en longue correspondance et en escale sur l'aéroport Roissy-Charles de-Gaulle, un City Tour : la découverte en minibus électrique des monuments historiques dans un rayon de 30 kilomètres (Chantilly, Château d'Écouen, Musée de l'Air et l'Espace, Abbaye de Royaumont, etc). L'Office de tourisme a ainsi pu identifier le profil type du client séduit par ce dispositif : 80 % des voyageurs proviennent des États-Unis ou du Canada et voyagent en long courrier. Les Français résidant dans les DOM-TOM ont également apprécié découvrir la richesse du patrimoine du Grand Roissy grâce au City Tour.



FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : UN TAUX D'OCCUPATION IDENTIQUE À 2019

Bonne nouvelle pour l'hôtellerie roisséenne ! Les chiffres de la saison estivale indiquent un taux d'occupation quasiment similaire à celui de 2019. Les nuitées françaises représentent 45 % de l'activité en été. Les touristes étrangers ont également effectué des réservations sur le sol français, avec le retour de la clientèle chinoise.



Un classement des nations étrangères présentes a pu être établi : les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union Européenne. L'hôtellerie économique a, elle aussi, enregistré de bons résultats avec un taux d'occupation de 90 % pour un tarif moyen de 100 € la nuitée. Pour rappel, Roissy-en-France compte près de 7 500 chambres, soit l'équivalent de la capacité hôtelière de Nantes.

Bourse aux initiatives

Cette bourse a été créée pour soutenir les jeunes dans la réalisation de leur projet. Que ces derniers soient personnel, scolaire ou de développement, leur mise en œuvre est toujours l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences. Le principe est simple : seul ou à plusieurs, les jeunes formalisent leur projet en définissant les objectifs, les différentes étapes de déroulement, le budget... et le présentent à une commission composée d'élus. La municipalité accompagne jusqu'à 3 000 € !

Cérémonie des récompenses aux diplômés

Parce qu'il semble essentiel aux élus de mettre à l'honneur la réussite, le Centre d'animation jeunesse et famille organise chaque année une cérémonie qui récompense tous les diplômés. L'occasion de bénéficier d'un Chèque Culture, dont le montant est défini selon le niveau de diplôme obtenu. Si vous êtes concernés, n'oubliez pas de vous faire connaître auprès du service. La cérémonie aura lieu le 17 novembre à L'Orangerie.

Pétanque : deux titres pour la Boule Roisséenne

Entre mars et octobre, la Boule Roisséenne, s'est adjugé deux titres départementaux. Bravo à Laure Ceccaldi et Patricia Calderan, championnes du Val d'Oise en doublette Féminines à Herblay le 23 avril. Les deux femmes ont par ailleurs défendu les couleurs de Roissy lors du championnat de France organisé le 22 juillet à Auxerre, lors duquel elles ont atteint les 32^e de finale.



▲ Laure Ceccaldi et Patricia Calderan.

Chez les hommes, le club s'est adjugé la Coupe du Val d'Oise des + de 55 ans le 27 octobre à Taverny, en battant l'équipe d'Herblay le matin et l'équipe de Beauchamp l'après-midi.



▲ L'équipe victorieuse de la Coupe du Val-d'Oise des plus de 55 ans, composée de gauche à droite de Vicente Tomas, Daniel Turkzynski (capitaine), César LOVISA, Alain Lobjeois, Bruno Bonvarlet, Jean-Paul Mazoyer, Didier Daniel, Patrick Grare et Bruno Rondi.

à savoir



Nathalie Lacroix

QUATRE NOUVEAUX PROFESSEURS POUR LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Depuis la rentrée, l'École Municipale de Musique compte deux nouveaux professeurs. Didier Ganne, fraîchement retraité, vient de laisser sa place à Frédéric Delbecq comme enseignant à la trompette. David Peter, professeur de violon, remplace de son côté Muriel Montel, partie vers de nouveaux horizons professionnels. Du côté des ateliers de théâtre, Estelle Aubriot, qui assurait les ateliers du lundi et du



Frédéric Delbecq



Philippe Lardaud



David Peter

mardi, a laissé sa place à non pas un, mais deux remplaçants. Il s'agit de Nathalie Lacroix et de Philippe Lardaud.

CONCOURS « DESSINE TON PLUS BEAU NOËL »

Laissez libre cours à votre imagination artistique ! Les jeunes Roisséens âgés de 3 à 14 ans sont conviés, du 2 au 16 novembre jusqu'à 12 h, à participer au traditionnel concours de dessins organisé par le service communication. Plusieurs dessins seront ensuite tirés au sort pour illustrer le livret de Noël. L'ensemble des créations fera l'objet d'une exposition, inaugurée le 13 décembre, dans le hall de la mairie.



UN STAND AU MARCHÉ DE NOËL ?

Rien de plus simple ! Pour cela, téléchargez votre dossier d'inscription sur www.roissyenfrance.fr ou contactez le service de la vie locale : 01 34 29 95 95 ou vielocale@ville-roissy95.fr

LE TRAFIC AÉRIEN REVIENT À LA NORMALE

6,52 millions de passagers ont arpenté les couloirs de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle (CDG) au mois d'août. Une hausse de 8,4 % par rapport à la même période en 2022. Plus de 41 000 avions ont transité par CDG en août. Des chiffres se rapprochant de ceux d'avant la période Covid et donc encourageants pour l'économie du territoire.



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS D'ÉLÈVES

Comme chaque année, les parents de l'école élémentaire Jean-Mermoz et l'école maternelle Saint-Exupéry ont voté pour élire leurs représentants, siégeant à l'année aux conseils d'école. Le 13 octobre, ils ont été appelés aux urnes. Les listes de l'APEREM ont été élues. Voici les noms des représentants qui siégeront pour l'année scolaire 2023/2024 :

Maternelle

- Titulaires : Cathy Afonso, Pauline Barone, Camille Bouachaib, Xiaobai Li, Élena Lobos De La Pena
- Suppléants : Vanessa Duval, Frédéric Trevinal

Élémentaire

- Titulaires : Fatima Alcaras, Cécile Bala, Bénédicte Bertrand-Caillet, Rodolphe Codevelle, Barbara Devonssay, Vanessa Duval, Olivia Naudin, Océane Zeman,
- Suppléants : Pauline Barone, Xiaobai Li, Élena Lobos De La Pena, Cammy Xing Ying

LE TIR ROISSÉEN DANS LE MILLE

À l'occasion du Championnat d'Europe Handgun 2023, qui s'est déroulé du 18 au 29 septembre à Corinthe, les 12 tireurs de Roissy engagés sont rentrés de Grèce avec 7 médailles sur les 13 de la délégation française. Une performance qui fait de l'association le club le plus prolifique de la compétition.

Bravo à Cyrielle Vivo (Vice-championne d'Europe en Production Lady), Émile Obriot (Vice-champion d'Europe en Production Optic), Jean-Guy Becret (Médaille de bronze en Classic Senior) et Thierry Obriot (Médaille de bronze en Open Super Senior) pour leurs performances en individuel. Félicitations également à Sylvain Gosset (Médaille d'argent pour la Team Production Junior), Jean-Guy Becret (Médaille d'argent pour la Team Classic Senior) et Émile Obriot (Médaille de bronze pour la Team Production Optic Overall), pour leur réussite en équipe. Enfin, merci à Camille Valère (19° Production Lady), Jean-François Desaugère (5° Open Grand Senior), Sébastien Armendariz (31° Production Overall), Damien Greco (243° Production Overall) et à Hervé Dhélin : (12° Production Optic Super Senior) qui ont porté les couleurs de notre village sans monter sur le podium. La ville a souhaité soutenir nos champions et a pris en charge le transport de nos sportifs à hauteur de 7 200 €.

Pour suivre l'actualité de l'AST, rendez-vous sur <https://astroissy.fr/>



Mairie de Roissy-en-France
40, avenue Charles-de-Gaulle
95700 Roissy-en-France
01 34 29 43 00



Directeur de la publication :
Michèle CALIX

Service communication de Roissy-en-France :
Olivia UZAN, Laura TAUBIN, Margot PIRIO,
Enzo VENTIMIGLIA, Marcelline DE OLIVEIRA,
Julie MERCOIROL, Caroline GABRIEL

Conception, rédaction et réalisation :
Agence RDVA - 01 39 90 10 00

Crédit photos : Mairie de Roissy-en-France
et Agence RDVA

Imprimeur :
L'Artésienne - 03 21 72 78 90

Dépôt légal à parution





15 septembre
**Le coup d'envoi
de la saison culturelle
est donné !**

C'est parti ! La saison culturelle de L'Orangerie a ouvert ses portes avec la traditionnelle soirée de présentation du programme 2023 - 2024. Pour commencer en fanfare ce nouvel exercice, le public a pu découvrir les Fanteuves, un spectacle musical qui a enchanté les oreilles des spectateurs.

23 septembre
Les ateliers « philo »

C'est la grande nouveauté de la rentrée impulsée par la médiathèque. Le premier « Atelier Philo » a réuni pas moins de 10 Roisséens autour d'Eddy Siciliano, docteur en philosophie. L'occasion d'échanger autour du concept de dualité, en étudiant la pensée de différents philosophes. L'atelier s'est terminé avec une mise en pratique, invitant les participants à connecter leur corps et leur esprit lors d'une séance de yoga. Une grande première très appréciée.



Du 2 au 7 octobre
Semaine du handicap

La Semaine du Handicap a fait son retour à la Passerelle avec l'objectif de sensibiliser les différents publics roisséens. Nos équipes éducatives, les familles et les personnes avec ou sans handicap, ont vécu une semaine de partage autour d'ateliers de discussion et de mises en situation.





10 octobre

Le loto des Cheveux blancs fait un carton

L'Association des Cheveux Blancs a organisé son loto réunissant des roisséens adhérents et non adhérents. Ils ont pu remporter de nombreux lots et partager un moment en toute convivialité.



14 octobre

Manga day

La médiathèque proposait aux jeunes roisséens de participer à une animation autour du manga. Une journée 100 % dessin, qui a permis à une dizaine de participants d'apprendre à créer leur personnage, ses vêtements et accessoires, et même à l'intégrer dans un univers.



30 et 31 août

Les anciens combattants visitent les Ardennes

Les 30 et 31 août derniers, les Anciens combattants ont débarqué dans les Ardennes. Au programme : visite de l'église fortifiée Notre-Dame d'Aubenton, de musées consacrés à l'histoire et aux personnalités de guerres et recueillement à la mémoire des victimes.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Depuis plusieurs semaines, le chantier du 41/43 rue Houdart est déserté. Les travaux n'avancent plus et nous n'avons aucune date de mise à disposition des logements et du commerce. Ce projet, du mandat précédent, a débuté **depuis plus de trois ans**. Nous demandons, pour les roisséens, une explication et une visibilité sur ce point.

Le report du réaménagement de la librairie au 41/43 rue Houdart, qui aurait dû se faire initialement fin décembre 2022, met, en partie, en danger la viabilité de ce commerce. Nous avons demandé, lors du CM du 18 septembre, que la mairie passe une commande de livres pour le Noël des enfants auprès de la librairie. Il est de notre devoir de sauver ce commerce de proximité qui **rend tant de services aux roisséens**, et nous le soutiendrons en ce sens.

Dans le dernier édit de septembre, on nous promettait de vibrer tous ensemble pour notre XV de France. Certains hôteliers et restaurateurs ont organisé, à titre privé et commercial, des événements pour cette occasion. Et tant mieux, car ils ont créé de l'animation, des échanges et du lien. Mais qu'en est-il du village ? aucune Fan Zone installée où les roisséens auraient pu se réunir, adultes, enfants, associations, touristes. Fallait-il attendre que la

France soit en finale ? Ce sera pour une autre fois.

BRAVO LES BLEUS et merci d'avoir porté nos couleurs avec un tel panache.

Le Département mobilise les communes autour de la **Charte sport et handicap du Val d'Oise** visant à promouvoir et développer la pratique handisport en Val d'Oise. Depuis sa mise en place en juin 2022, à peine onze communes sont signataires. A moins de 280 jours des JOP 2024 nous demandons à notre édile de nous mobiliser afin de lutter contre les freins à la pratique sportive de toute personne quel que soit son handicap et de signer cette charte.

Leila BEN EL ATTEK membre de l'association «les audacieuses 401» participera au «Rose Trip Maroc 2023», trek 100 % féminin dans le désert marocain. Nous lui souhaitons de vivre pleinement cette belle aventure et sommes très fiers que Roissy y soit représenté.

« **Roissy Demain Agir ensemble** »
Patricia Petit
@ : p.petit@ville-roissy95.fr



L'agenda

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

DU 1^{ER} AU 4 NOVEMBRE

DANSE

Stage les Envolées d'Automne

Centre culturel L'Orangerie

VENDREDI 3 NOVEMBRE

ÉVÈNEMENT

Scène ouverte du stage

20 h - Centre culturel L'Orangerie

MERCREDI 8 NOVEMBRE

MUSIQUE

Cinéma symphonique

20 h - Centre culturel L'Orangerie

VENDREDI 10 NOVEMBRE

DANSE

Tremplin des jeunes chorégraphes

20 h - Centre culturel L'Orangerie

SAMEDI 11 NOVEMBRE

ÉVÈNEMENT

Commémoration

11 h 30 - Église Saint-Éloi

JEUDI 16 NOVEMBRE

HUMOUR

Jarry

20 h - Centre culturel L'Orangerie

COMPLET



À la une

DIMANCHE 12 NOVEMBRE
BOURSE AUX JOUETS

Vous souhaitez offrir une seconde vie à vos jouets oubliés dans le grenier ? Vous cherchez de bonnes affaires ou des idées avant Noël ? Alors ne manquez pas la bourse aux jouets 2023.
De 9 h à 17 h - Gymnase du complexe sportif des Tournelles



VENDREDI 17 NOVEMBRE
SOIRÉE DES DIPLOMÉS

Le Centre d'animation jeunesse et famille de la Ville organise sa traditionnelle cérémonie de récompenses aux diplômés de l'année 2023 à L'Orangerie. Faites-vous connaître au 01 34 38 52 23, à l'adresse passerelle@ville-roissy95.fr, ou directement en vous rendant à La Passerelle (12, rue Jean-Moulin). N'oubliez pas votre justificatif !
19 h - Centre culturel L'Orangerie



SAMEDI 18 ET
DIMANCHE 19 NOVEMBRE

DANSE

7^e concours des Envolées d'Automne

20 h - Centre culturel L'Orangerie

DIMANCHE 19 NOVEMBRE

DANSE

Rencontres chorégraphiques

18 h 30 - Centre culturel L'Orangerie

LUNDI 20 NOVEMBRE

VOS ÉLUS

Conseil municipal

19 h - Mairie

SAMEDI
25 NOVEMBRE

MUSIQUE

Garou

20 h - Centre culturel L'Orangerie

MERCREDI
29 NOVEMBRE

ÉVÈNEMENT

Soirée « Culture & Vous »

19 h 30 - Centre culturel L'Orangerie

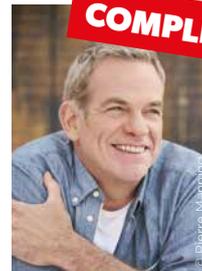
DU VENDREDI AU DIMANCHE
15-16-17 DÉCEMBRE

ÉVÈNEMENT

Marché de Noël

Kiosque de L'Orangerie

COMPLET



NUMÉROS UTILES

Mairie principale
01 34 29 43 00
www.roissyenfrance.fr

Mairie annexe
01 34 38 52 00 - CCAS
01 34 38 52 12 - Éducation

Complexe sportif
01 34 29 95 95

Centre culturel L'Orangerie
01 34 29 48 59

Police municipale
01 34 29 48 30
policemunicipale@ville-roissy95.fr

Police intercommunale
0800 888 123 depuis un fixe
01 34 31 31 21 depuis un portable

Gendarmerie nationale
01 30 11 61 80 ou le 17
Sapeurs-pompiers
18 ou 112 (depuis un portable)

SAMU
15
Centre anti-poison
01 40 05 48 48

Pharmacie de garde
Contactez le commissariat de Gonesse (01 34 45 19 00) ou de Goussainville (01 70 29 83 17) qui vous orientera.

Centrale des taxis Roisséens
01 34 29 92 70